

## FICHE D'INSCRIPTION ANNUELLE AUX SERVICES PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE 2025/2026

Nom et prénom de l'enfant :

Ecole fréquentée :

Niveau :

Merci de cocher le mode d'inscription de votre choix :

### 1) INSCRIPTION AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES

- Votre enfant participe régulièrement aux activités périscolaires**, cocher les prestations et les jours souhaités (le service Enfance, à réception de ce document, effectuera les réservations sur toute l'année scolaire en se basant sur les rythmes que vous aurez défini dans ce tableau) :

Accueil périscolaire du matin	Pause méridienne	Accueil périscolaire du soir	Etude	Mercredis
<input type="checkbox"/> Lundi	<input type="checkbox"/> Lundi	<input type="checkbox"/> Lundi	<input type="checkbox"/> Lundi	<input type="checkbox"/> Journée complète
<input type="checkbox"/> Mardi	<input type="checkbox"/> Mardi	<input type="checkbox"/> Mardi	<input type="checkbox"/> Mardi	<input type="checkbox"/> Demi-journée matin
<input type="checkbox"/> Jeudi	<input type="checkbox"/> Jeudi	<input type="checkbox"/> Jeudi	<input type="checkbox"/> Jeudi	<input type="checkbox"/> Demi-journée après-midi
<input type="checkbox"/> Vendredi	<input type="checkbox"/> Vendredi	<input type="checkbox"/> Vendredi	<input type="checkbox"/> Vendredi	

En cas de changement en cours d'année, il vous suffira de vous connecter au portail famille pour annuler les prestations souhaitées.

- Votre enfant participe occasionnellement aux activités périscolaires**, vous devez effectuer vous-mêmes les réservations via le portail famille dans les délais impartis soit au plus tard le 20 du mois précédent pour le mois suivant.

Pour rappel, les annulations peuvent se faire plus tard 48h avant 10h la prestation soit :

- Le lundi : annulation au plus tard le jeudi avant 10h
- Le mardi : annulation au plus tard le vendredi avant 10h
- Le jeudi : annulation au plus tard le mardi avant 10h
- Le vendredi : annulation au plus tard le mercredi avant 10h

### 2) INSCRIPTION AUX ACTIVITES EXTRASCOLAIRES (VACANCES SCOLAIRES)

**Vous devez effectuer vos réservations sur le portail famille** dans les délais suivants :

- Pour les 2 semaines des vacances de la Toussaint avant le 20 septembre 2025
- Pour les 2 semaines des vacances de décembre avant le 20 novembre 2025
- Pour les 2 semaines des vacances de février avant le 20 janvier 2026
- Pour les 2 semaines des vacances d'avril avant le 20 mars 2026
- Pour les grandes vacances, les inscriptions pour les deux mois doivent se faire avant le 5 juin 2026.

**Les annulations peuvent se faire uniquement par mail à [enfance@ville-louvres.fr](mailto:enfance@ville-louvres.fr)**

- Vacances de la Toussaint : annulation au plus tard le 10 octobre 2025
- Vacances de décembre : annulation au plus tard le 12 décembre 2025
- Vacances de février : annulation au plus tard le 13 février 2026
- Vacances d'avril : annulation au plus tard le 10 avril 2026
- Vacances d'été : le 19 juin 2026